



OFFRIR DES ESPACES DE JEUX DANS LA VILLE DENSE

Jean-Paul Maurel, élu du 2^e arrondissement depuis 2001, a participé à la mise en œuvre de plusieurs aménagements de l'espace public dans ce quartier très dense.

L'arrondissement ne dispose que de deux espaces verts pour onze écoles primaires et maternelles, et un collège.

La proposition d'aménagements ludiques sur des espaces concentrés a demandé une occupation raisonnée des lieux choisis. Ainsi, le square Louvois s'est vu doté de jeux pour enfants à chacun de ses angles. La présence d'un local technique, qui aurait pu représenter un obstacle à l'installation de structures ludiques, a été utilisée comme base de la plateforme d'une cabane pour enfants [ill. 1].

Le 2^e arrondissement connaît également une forte circulation. Afin d'améliorer la qualité de vie de ses habitants, une politique de piétonisation a été adoptée depuis plusieurs années. Cette démarche permet également de libérer de nouveaux espaces dédiés aux jeux dans la ville.

En 2007, la municipalité a été sollicitée par les enfants des 1^{er} et 2^e arrondissements, suite à la fermeture du skatepark provisoire des Halles, afin d'obtenir une nouvelle aire de glisse. Le choix de l'emplacement pour cet aménagement s'est porté sur la rue Léon Cladel, une voie bordée d'immeubles de bureaux, sans habitations.

Des modules ont été imaginés, dans un premier temps, par les enfants, avant de voir le projet confié à l'architecte et skateur, Stéphane Flandrin, de l'agence Constructo.

Au-delà des contraintes liées à la sécurité (accès des pompiers, distances de sécurité autour des modules de glisse), ce projet [ill. 2] s'est attaché à laisser à l'espace son caractère de rue, ouvert sur le reste de la ville.

Aujourd'hui, la pratique de sports de glisse ne se limite pas aux skates, avec la présence de rollers, de trottinettes et de BMX (vélos).

L'occupation, majoritairement masculine, de l'aire de glisse de la rue Léon Cladel a incité à développer de nouveaux aménagements à destination d'un public différent.

La rue Ménars a été choisie pour y installer des agrès de fitness [ill. 3]. Cette installation est aujourd'hui utilisée par une population plus féminine ou plus âgée.



Cet article met en perspective l'intervention de **Jean-Paul MAUREL** à la troisième soirée du cycle de cours publics les **Petites Leçons de Ville, « Place aux enfants »** proposé en 2016, par le CAUE de Paris.

Jean-Paul MAUREL est, depuis 2001, élu écologiste à la Mairie du 2^e arrondissement de Paris. Il a été, durant deux mandatures, adjoint en charge de la Voirie, des Transports, des Déplacements, de l'Espace Public et du Sport. Dans ce cadre, il a élaboré et suivi divers projets d'aménagement de l'espace public, du plus classique au plus innovant.



[ill. 1] Jeux pour enfants aménagés dans le square Louvois



[ill. 2] Aire de glisse de la rue Léon Cladel



[ill. 3] Agrès de fitness installés dans la rue Ménars

[1] Rue aux Enfants : rue fermée temporairement à la circulation, et notamment réservée aux jeux pour enfants.

Dans cette même volonté de partage de l'espace public en faveur des piétons, un projet d'ouverture d'une « Rue aux Enfants » [1], au niveau de la rue Colbert, est en cours de discussion. La présence d'une école primaire et la faible circulation de cette voie en sens unique en font un espace idéal pour redonner une place aux jeux dans la rue.

Aujourd'hui, dans une grande ville comme Paris, réduire la place de la voiture reste encore difficile, même si on constate une évolution dans les politiques d'aménagement et dans leurs réceptions. L'occupation de la ville pour des activités sportives ou de loisirs demande la prise en compte de certaines spécificités propres à l'espace public et le respect de ses règles.